

ÉCHOS GRANDMONTAIN

N° 27 – 2019



Bulletin de l'ASEG Rauzet

SOMMAIRE

Sommaire	1
Bulletin, adhésion, organisation	2
Le mot du président	3
Des travaux prévisibles sur le site Kate DOUGLAS	4
La seigneurie de la Rochebeaucourt autour de Rauzet Martine LARIGAUDERIE-BELJEAUD	5
Les manifestations pour 2019	10
Quelques photos des manifestations 2018	11

Bulletin interne de l'Association de Sauvegarde de l'Église grandmontaine de Rauzet

Ce bulletin, hors commerce, est destiné à l'information des membres de l'association, Toute reproduction, même partielle est soumise à l'autorisation préalable du directeur de la publication : J- P Faure jpms.faure@wanadoo.fr

Toute correspondance doit être adressée à l'adresse suivante :
ASEG Rauzet, Secrétariat, Mairie de Combiers, 16320 COMBIERS

L'ASEG Rauzet est une association Loi 1901 déclarée à la Préfecture de Charente en 1986. Son siège social est à l'adresse ci-dessus.

L'association, à but non lucratif, culturelle et scientifique, a pour but :

- de restaurer et de sauvegarder l'église de l'ancien prieuré grandmontain de Rauzet, (lieu-dit Rozet, commune de Combiers, Charente), bâtiment classé comme monument historique.
- de soutenir les actions en faveur du patrimoine historique local, de l'environnement et du cadre de vie.
- de promouvoir des activités d'animation culturelle, artistique et touristique.
- de participer à l'étude et à la diffusion des connaissances sur l'ordre de Grandmont.

Adhésion

Les personnes intéressées à rejoindre l'association peuvent adresser leur demande au secrétariat de l'association en indiquant leur nom, prénom, adresse, téléphone et adresse électronique.

La cotisation annuelle est de 15 euros, à remettre en espèces ou par chèque à l'ordre de : « ASEG Rauzet ». L'association est éligible, aux termes de l'article 200 du code général des impôts (association culturelle, scientifique, de sauvegarde du patrimoine) à délivrer un reçu fiscal pour toute cotisation et don égal ou supérieur à 15 euros, ouvrant droit à une réduction de 66% de ce montant à déduire du revenu de l'année du versement à l'ASEG Rauzet.

Organisation

L'association est administrée par un conseil d'administration de huit membres, élus pour un mandat de trois ans, rééligibles. Ce sont Mmes Rouffanche, Letailleur-Clément et MM. Bourreau, Épaud, Faure et Joseph (Deux vacances à pourvoir),

Le Bureau est composé de Jean-Pierre Faure, président, Michèle Rouffanche, vice-président, Patrick Épaud, secrétaire et Nathalie Letailleur-Clément, trésorière.

Le directeur de la publication : J-P Faure

Mars 2019 Impressions Blanchier Reprographie 61 bd Besson-Bey 16000 Angoulême

Le mot du Président

Chers amis,

2018 a été la première année où le clos et le couvert de l'église de Rozet ont permis à un millier de visiteurs d'apprécier combien la sobriété et l'élégance des vitraux et des portes complètent l'harmonie de la nef et du chœur de notre église grandmontaine. Nous ne pouvons que souhaiter que ce bâtiment vieux de 850 ans, sauvé de la ruine du temps après trente ans de travaux, trouve sa juste place dans le patrimoine de la Charente et reçoive encore plus de visiteurs

L'animation culturelle et artistique a pris place dans ce cadre historique. Elle a été dense et de qualité. Il nous faut rendre hommage à tous les artistes que nous avons eu le plaisir d'entendre et à tous ceux, bénévoles, qui ont contribué à l'organisation matérielle de ces prestations.

- Le Chœur d'Hommes Jean Bouillet de Nancy dont les voix s'accordent magnifiquement à l'acoustique de la nef.
- La Chorale Atout Chœur.
- Le groupe Pastourel en liaison avec la Fête médiévale de Dignac.
- Christian Mège avec Arcantum et son Tour de France en chansons.
- Patrice Fesquet et ses bols de cristal aux effets surprenants dans la nef.
- Patrick Guichard et ses évocations théâtrales données à l'occasion des Journées du Patrimoine.
- Le concert d'Alain Veluet, virtuose de la guitare et de la musique classique, a heureusement conclu la saison.

Je n'oublie pas, en juillet, la manifestation d'exposition-vente de l'association Fleur d'Isa, au soutien des malades et en particulier des femmes atteintes du cancer du sein.

Tout ce travail et cette animation font connaître le site de Rozet qui est de plus en plus signalé dans les publications des offices de tourisme et les guides de randonnée.

Je dois maintenant m'entretenir avec vous de l'avenir et de nos projets en liaison avec Kate Douglas à laquelle je passerai la parole.

Le mandat de président que j'ai accepté de prendre en janvier 2015 s'est achevé en décembre 2018. Pour des raisons personnelles et, faut-il le dire, d'âge, je ne suis pas en mesure de le renouveler. J'accepte toutefois, si vous en êtes d'accord, de le prolonger d'un an et d'assurer la présidence assisté d'un vice-président à élire par le conseil d'administration où plusieurs vacances, constatées de fait, sont à honorer. Je vous appelle à faire acte de candidature.

Note : Selon nos statuts le conseil d'administration est tenu de se réunir au moins deux fois par an et sur sa demande si nécessaire et surtout d'élire le bureau et le président. À noter que désormais les échanges par internet permettent de recueillir très rapidement toute information entre les membres du conseil d'administration ainsi que toute demande des membres de l'ASEGR.

En vous remerciant de votre confiance et de tous vos efforts bénévoles pour la sauvegarde et la rénovation du prieuré de Rozet, je forme tous mes vœux pour la poursuite et le succès de notre œuvre commune en 2019.

Jean-Pierre Faure

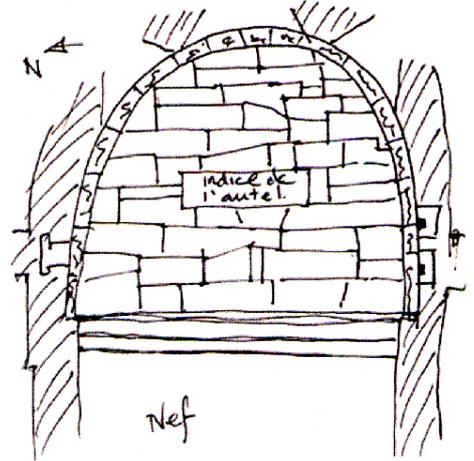
Travaux de rénovation du site

La SCI et l'ASEGR envisagent les travaux suivants à partir de 2019.



Priorité 1 Dégévéralisation des murs de l'église. Bâtiment historique classé, tout travail ne peut se faire qu'avec l'autorisation de la DRAC par des artisans reconnus par elle. Les plantes qui poussent dans les interstices des pierres désolidarisent celles-ci, ce qui à terme menace la solidité de l'édifice. Il faut donc procéder à l'enlèvement des végétaux, refaire les joints et, le cas échéant, remplacer des pierres. La DRAC a été avertie. L'affaire est en cours pour le choix de l'entreprise et l'établissement d'un devis

Priorité 2 Reconstitution du sol du chœur, actuellement occupé par une estrade. Il s'agit de rétablir le sol d'origine d'une élévation de 40 à 50 centimètres avec un dallage en pierres irrégulières. Un premier contact a été pris avec les Compagnons de Saint Jacques, qui ont déjà refait la voûte du chœur, pour établissement d'un devis. Ces travaux d'entretien d'un bâtiment classé historique sont susceptibles de recevoir une subvention d'état.



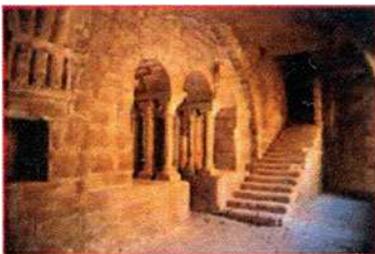
Priorité 3 Restauration des niches latérales du chœur (lavabos eucharistiques et armoire). Les lavabos sont très dégradés.

Priorité 4 Mise en place d'une signalétique pour les visiteurs. Un premier contact a été pris pour un projet sous forme de panneaux plastifiés sur support métalliques extérieurs. Mais le projet reste à être défini. Un projet sous forme de lecture optique est également avancé ainsi que celui d'un tableau indiquant la fonction des bâtiments dont il ne reste que les vestiges des murs. L'assemblée a pris connaissance de ces prévisions. Ses remarques seront prises en compte.

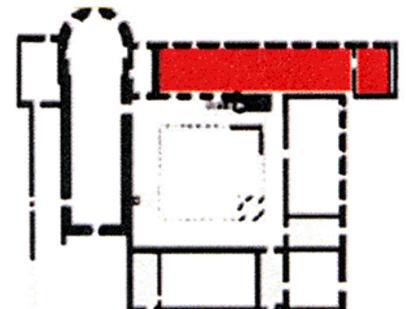
Vous serez tenus informés, au fur et à mesure, de ces travaux qui outre le financement nécessite les autorisations et le contrôle de la DRAC pour leur réalisation.

Projet de signalétique du dortoir :

Le dortoir des moines se trouvait au-dessus de la salle capitulaire et de la salle de jour. On y accédait par un escalier situé dans la galerie est du dortoir. Les communautés grandmontaines étaient composées au plus de treize



moines et le dortoir était divisé en treize box, chacun avec une fenêtre. Au bout du dortoir, une porte menait à des toilettes constituées d'une rangée de cabines cloisonnées. Chacune avait ce que nous appellerions un siège, situé au-dessus d'un conduit qui se déversait dans un grand fossé de pierre nettoyé par l'eau provenant des nombreuses sources de Rauzet. À côté de la porte des



toilettes, une niche dans le mur abritait une lampe qui brûlait toute la nuit pour montrer le chemin aux moines de ce qu'ils appelaient « *le necessarium* ».

La seigneurie de la Rochebeaucourt autour de Rauzet

Est-elle en Angoumois ou en Périgord ? La majeure partie de la seigneurie de La Rochebeaucourt se situe diocèse de Périgueux à l'époque médiévale¹. S'il revient bien sûr quelques droits à l'évêque d'Angoulême, c'est anecdotique. Gérard de Puymason (Mainzac) rend un hommage lige pour sa terre sous le Puy de Faye, paroisse de Faye (Édon). Réginald de la Monnaie, Aleadis de Marcias, et Itier Poitevin doivent un hommage lige pour leurs appartenances à Combiers. Quant à la dîme due par le chapelain de Combiers à l'évêque d'Angoulême, il faudra vérifier².

Les paroisses d'Édon et de Combiers appartiennent à l'archiprêtre de Villebois sur la rive droite de la Lizonne, de même qu'une paroisse disparue Saint-Michel de Hautefaye (*Alta Fagia*) aujourd'hui commune d'Édon. Depuis Villebois, on se situe alors diocèse de Périgueux. L'archiprêtre de Villebois supervise les paroisses et curés de sa juridiction. À La Rochebeaucourt un collège de chanoines dessert la paroisse. Au XI^e siècle, ce sont des clercs qui suivent une règle de vie commune ; ils ont des biens en communauté et la charge de paroissiens. Une collégiale est une église desservie par des chanoines clercs et prêtres qui forment un chapitre ou collège. À leur tête, un prévôt dirige le chapitre canonial. Leurs droits sont éclatés dans diverses paroisses.

Saint-Pierre d'Édon (*Esdona, Exdon, Eydon*) relève de la prévôté de la Rochebeaucourt. Le prévôt de la Rochebeaucourt y nomme le vicaire perpétuel qui officie à sa place³. Saint-Rémi de Combiers (de *Comberiiis*) dépend du chapitre collégial de La Rochebeaucourt ; c'est ce chapitre qui présente le curé ; l'évêque de Périgueux confère⁴. Les chanoines perçoivent des dîmes dans la paroisse de Combiers⁵. C'est sans doute la famille de Villebois qui fonde le prieuré grandmontain de Rauzet au cœur de la paroisse de Combiers. D'ailleurs en 1596, Rauzet devient annexe de cette paroisse⁶.

La famille de Villebois a des biens ou des droits aussi bien en Périgord, depuis les portes de Périgueux, à Isle jusqu'à Montagrier ou Mareuil. Au prénom Hélie est parfois associé le nom de Chambarot, lieu-dit, commune de Brantôme. Arnaud de Villebois est évêque de Périgueux (1030-1037). En Angoumois, son patrimoine comprend, Cellefrouin, la seigneurie de Cognac, des droits à Jarnac, la seigneurie foncière, des droits sur les hommes à Villebois. Les Villebois disposent d'alleux (domaine en toute propriété) à Sers, Rougnac et Édon ; là le fief de Tillet lui doit l'hommage⁷... On voit se multiplier les passerelles entre les deux espaces : la châtelainie de la Rochebeaucourt s'étend sur le bourg et la paroisse, les paroisses d'Édon, Combiers, Argentine, Hautefaye, une partie des paroisses de Rougnac et des Graulges⁸. En outre les Villebois sont très tôt seigneurs de la Rochebeaucourt. En 955-956, Itier (un prénom des Villebois) sa femme Adélaïde et leur fils Hélie (autre prénom des Villebois) donnent à l'abbaye de Saint-Cybard d'Angoulême deux églises situées à Rougnac (*in villa Roniacum*) *in vicaria Rociacinse* (La Roche), *in pago Petracorico* (comté ou diocèse de Périgueux)⁹. C'est la première référence à la châtelainie de La Rochebeaucourt, voisine de Villebois. La présence des Villebois dans

¹ Combiers, Édon, Garde, Rougnac, Villebois... (12 paroisses) du diocèse de Périgueux ont été rattachées au diocèse d'Angoulême. L'archiprêtre de Villebois est transporté au Peyrat au XIV^e siècle.

² *Livre des Fiefs de Guillaume de Blaye*, éd. J. Nanglard, Angoulême, 1906, p. 178 pour Haute-Faye, pour Combiers, p. 56, 80, 229 et 284. Ces mentions concernent une infime partie de leurs biens listés. Pour les détails voir M. LARIGAUDERIE-BEJEAUD, « Rauzet dans le contexte seigneurial et grandmontain », *Bulletin de la société archéologique et historique de la Charente*, 2014, t. 170, p. 51-62. Et « Notre-Dame de Gandory, celle grandmontaine », *Revue de la Saintonge et de l'Aunis*, t. 15, 2014, p. 41-66.

³ Le prévôt joue un rôle éminent dans un chapitre, il en est le chef.

⁴ Le nom de « chapitre » vient du chapitre de la règle qu'ils entendent chaque jour, puis ce nom est donné à la réunion journalière des chanoines. On parle de chapitre canonial.

⁵ Arch. dép. de la Charente (sauf mention contraire) J 1153.

⁶ J. NANGLARD, *Pouillé Historique du diocèse d'Angoulême*, Angoulême, 1894, t. I, 1900, p. 96 à 106 ; t. III. A. DELMAS, « Pancarte des évêchés de Périgueux et de Sarlat », *Bulletin de la S. H. A. du Périgord*, t. CXIX, 1992, 2^e livraison, p. 166. Rauzet était rattaché au prieuré de Ravaud (Aussac-Vadalle) depuis 1317.

⁷ A. DEBORD, *La société laïque dans les pays de Charente*, Paris, 1984, p. 485-487.

⁸ J 1153.

⁹ *Rociacinse* est La Rochebeaucourt dans la charte de 868 du « Cartulaire de l'Église d'Angoulême », éd. J. Nanglard, *BSAHC*, 1889, p. 62, n° 37, 868, en présence d'un Ismaël *Roconensis*, vicomte ; n° 33 et 59, Fouquebrune. *Cartulaire de Saint-Cybard*, P. LEFRANCO, éd., *BSAHC*, Angoulême, 1930, n° 187. Une vicairie est une circonscription administrative et judiciaire, l'équivalent du ressort castral appelé châtelainie. (La châtelainie de Villebois s'avance jusqu'à Dirac, arch. dép. de la Charente, G 86/ 12, 1495.

cet archiprêtre est continue : Rixende, Arnaud, et Hélie leur fils (deux prénoms Villebois) donnent son alleu et 6 mas à Sers et Édon, en 1020 en présence du comte Guillaume d'Angoulême parent de l'évêque Arnaud de Villebois¹⁰. Itier de Villebois est présent à la donation à l'abbaye d'Obazine en 1148 du Mas Coudour proche de Rougnac¹¹. Vers 1150-1189 Pierre de Saint-Astier remet à son cousin Hélie de Villebois, fils d'Itier, sa part dans la terre de Mareuil qu'ils avaient en commun auparavant¹². La rive gauche de la Lizonne en 1229 se trouve au nombre des terres qu'Itier de Villebois tient du vicomte de Limoges, Gui VI, en arrière-fief de l'évêque d'Angoulême : « pour ce qu'Itier de Villebois tient de nous dans le diocèse de Périgueux », en raison de la châtelainie de Nontron¹³. La châtelainie rive droite, quant à elle, relève en « foy et hommage » du comté d'Angoulême¹⁴.

La seigneurie de La Rochebeaucourt occupe une position de charnière entre les diocèses d'Angoulême et de Périgueux, entre le comté d'Angoulême et la partie de la vicomté de Limoges qui s'étend de Nontron à Mareuil. L'église de La Rochebeaucourt est située sur une terre donnée par Itier de Villebois, seigneur de la Rochebeaucourt. Le château de la Rochebeaucourt est commune de Combiers en Angoumois. Les sergents de Rougnac rendent un hommage lige à l'évêque d'Angoulême pour le Repaire de Rougnac qu'ils ont reçu en fief d'Itier de Villebois, seigneur de La Rochebeaucourt et de ses fils Itier et Gui¹⁵. Les biens de ces seigneurs s'étendent dans la paroisse de Combiers. Ils peuvent mettre la forêt en défend, interdisant aux tenanciers de couper le bois ou d'y engraisser leur porcs. Ils y ont construits une garenne. Ils disposent des droits de seigneurie, usage, exploit, service et exercices (les derniers sont des corvées et des devoirs en temps de guerre) et de droit de mutation (lors d'une vente ou d'un décès). Ils perçoivent un droit de chasse sur la forêt concédée au seigneur du Repaire de Rougnac. Les Villebois de la Rochebeaucourt exercent la haute et basse justice. L'acte qui donne ses renseignements est scellé du sceau de la cour ecclésiastique de l'évêque de Périgueux et du seigneur de la Roche¹⁶.

C'est sur cette terre de la seigneurie de La Rochebeaucourt que s'installe le prieuré grandmontain de Rauzet (Combiers). Cette maison a reçu des droits dans la forêt de La Rochebeaucourt (paroisse de Combiers). En 1321, Itier entérine un partage de droits qui concerne le bois du Chalard, la partie située le long du chemin public qui conduit de Rauzet à Charras, jusqu'au bois de Pierre de la Pouyade ; de là, le bois s'étend de Rauzet jusqu'à Rougnac et revient aux fossés de Rauzet. Le supérieur de Rauzet conserve le droit d'exploit dans toute la forêt seigneuriale de Combiers pour lui et ses tenanciers¹⁷. Les tenanciers n'ont pas accès au bois réservé au seigneur et au bois du Queyrel situé entre le moulin de Rauzet et La Rochebeaucourt. Des maisons, des pièces de terre et de pré de Rauzet, la prise de la Pouyade à Rougnac, doivent les rentes féodales et même le droit de guet à La Rochebeaucourt¹⁸. Les moulins de Rauzet et de Lavaur se trouvent paroisse de Rougnac¹⁹.

¹⁰ « Cartulaire de l'Église d'Angoulême », n° 28, p. 52. (Charte 27 de 923, un Itier, vicomte signe juste après le principal témoin, frère du comte Adémar). Arnaud de Villebois, évêque de Périgueux, *Cartulaire de l'abbaye Saint-Pierre de Cellesfrouin, XI et XII^e siècles*, éd. J.F. Chevalier, Ruffec, 1936, n° 1, 1048-1075) *consanguineus* du comte Guillaume. R.C. WATSON, *The counts of Angouleme from the 9th to the mid 13th century*, university of East Anglia, 1979, n° 37, p. 259, Itier, son frère Arnaud (1018-1028).

¹¹ M. LARIGAUDERIE-BEIJEAUD, « L'abbaye cistercienne Notre Dame de Grosbot (Charente), recueil de textes (1121-1791) », *Bulletin de l'association pour la Sauvegarde du patrimoine religieux de la Charente*, n° 8, 1998, n° 400. Commune de Vouzan, vicairie en 923 et 1020.

¹² *Cartulaire de Chancelade*, éd. par L. GRILLON et B. REVIRIEGO, Périgueux, 2000, n° 57 ; n° 270 ; n° 438 (et n° 427, 1180-1222, Itier de Villebois, oncle de Pierre de Saint-Astier).

¹³ J 1211, 12-18, décembre 1458. *Livre des Fiefs de Guillaume de Blaye*, éd. J. NANGLARD, Angoulême, 1906, p. 246-247. Itier Poitevin (seigneur tantôt à Villebois, tantôt à Dirac) a lui aussi des droits à Combiers. Gui VI devient vicomte de Limoges en 1223. Le château de la Rochebeaucourt était dans la paroisse de Combiers.

¹⁴ Les chanoines de La Rochebeaucourt acquièrent des droits rive droite, ainsi que le chapitre cathédral d'Angoulême « Cartulaire de l'Église d'Angoulême », *op. cit.*, p. 109, n° 96, terre de Lespaut, Combiers.

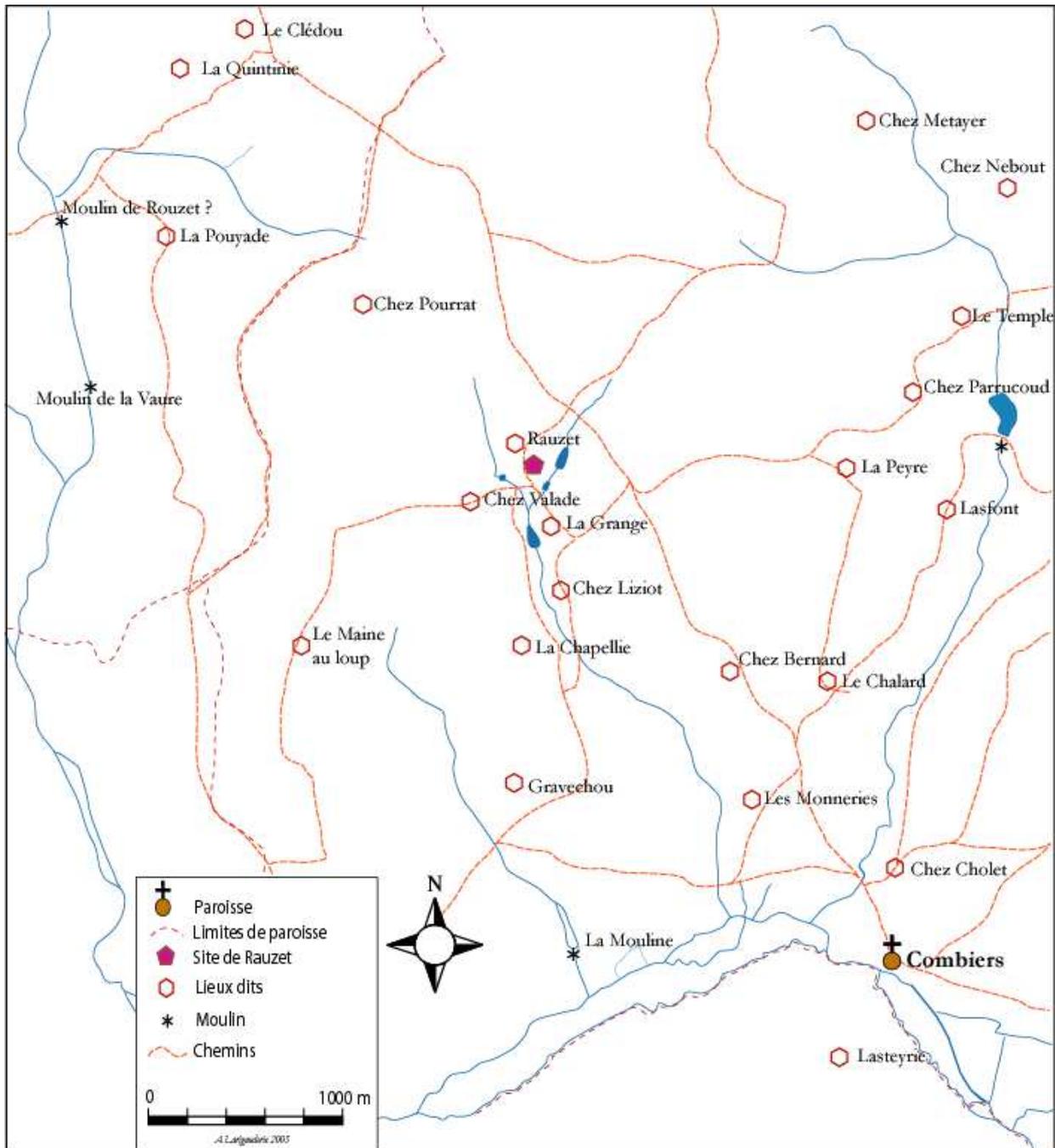
¹⁵ « Chartes extraites des archives du château du Repaire », par G. B. Babinet de Rencogne, *BSAHC*, 1882, t. 5, p.85.

¹⁶ Arch. dép. de la Charente, J 1154. Texte publié dans M. LARIGAUDERIE-BEIJEAUD, *Recherche sur les prieurés grandmontains de Charente. Architecture et Histoire, 12^e, 18^e siècles*. Mémoire de D.E.A, direction R. Favreau, Poitiers, 1994, p. 84-85.

¹⁷ J 3139/39. J 1154 le Queyrel.

¹⁸ J 1156/ 52. Liasse Forêt. *Recette des rentes... châtelainie de la Rochebeaucourt*. En 1458, Itier Bernard, seigneur de la châtelainie de Lavaur (Rougnac) a épousé Marguerite, sœur de Gui de Villebois, dame de La Rochebeaucourt au décès de Gui. J 12 11.

¹⁹ M. LARIGAUDERIE-BEIJEAUD, « Une mention du moulin de Rauzet » avec carte.



Du temps de François I^{er}, Jean de la Roche (1485-1545) « ayant trouvé le pays et une partie de la province abandonnée, dépeuplée et en partie désert par l'émigration des habitants causée par le fléau des longues guerres de la Guyenne, son premier soin fut d'appeler et faire venir a grands frais des nouveaux habitants, pour repeupler le pays, auxquels il donna par des baux a nouveau cens et rente seigneuriale la presque totalité des surfaces des paroisses de Combiers, La Rochebeaucourt, Édon, Argentine, partie de Gardes et environ sous des redevances en argent, grains et volailles avec la charge de construire des habitations dont il fournissait tous les bois, pierre, ce qui formoit l'origine de prise a cens et rente de la chastellenie de la Rochebeaucourt²⁰ ». Un procès verbal de 1557 mentionne les « fossés des franchises de Rouzet » à propos de la description de la forêt du comte²¹. En 1578, par le mariage de Marie, fille de Claude de la Roche la seigneurie passe à René de Galard de Béarn. Marie hérite de son père des forêts de haute futaie de La Rochebeaucourt (à Combiers) et Lavour (Rougnac).

<https://archive.org/details/EchosGrandmontainsGrandmontineNews162006>

²⁰ J 1137. Il fait réparer les châteaux vieux et nouveau de La Rochebeaucourt ruinés par les sièges lors du départ des Anglais.

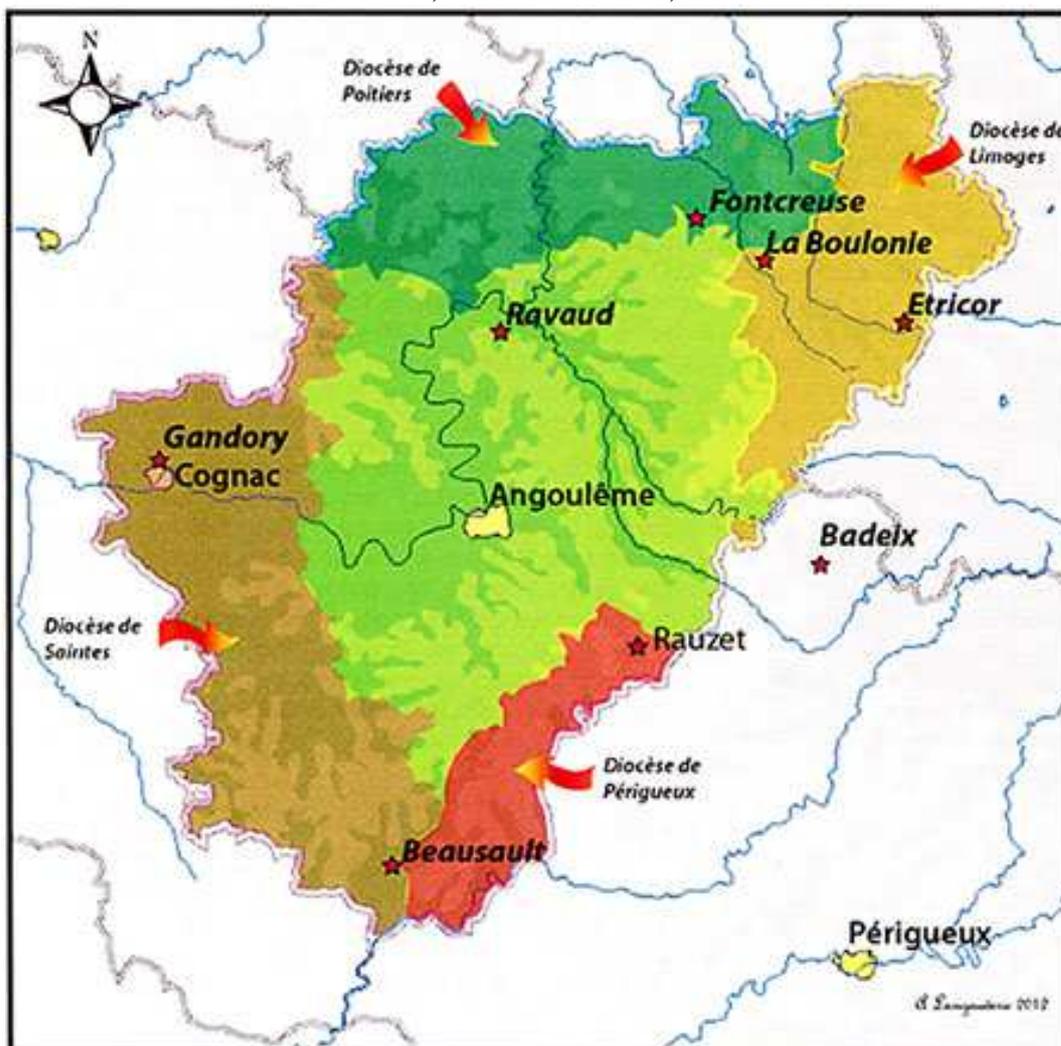
²¹ Fonds Galard de Béarn, J 1154.

Vers 1611, la famille Galard de Béarn annexe des domaines de Rauzet²². En parallèle, vers 1793, charrettes et piétons de Combiers traversent la cour du château et empruntent « l'Allée Verte » moins raide que le chemin public ; la foire aux bœufs de la Rochebeaucourt se tient à l'ombre sous cette grande allée du château²³. À la Révolution, les jardins du château, situés commune d'Édon sont ensemencés en maïs. En dépit des pertes, à cheval sur les deux départements, il reste au comte de La Rochebeaucourt 1200 hectares de terres, prés, taillis, futaies et vignes, des forges et peut-être quelques fourneaux à charbon dans la forêt (de Combiers). Si par la suite, La Rochebeaucourt fusionne avec Argentine en 1827, entre 1850 et 1950, le chemin de fer Angoulême-Périgueux via Ribérac s'arrêtait à la gare d'Édon-La Rochebeaucourt. Certainement frontière la moins perméable de son histoire, la ligne de démarcation de la deuxième guerre mondiale passait à La Rochebeaucourt.

En somme, les Villebois ont de forts liens avec diocèse de Périgueux ; une partie de leurs biens ne dépend de personne. La châtelainie de La Rochebeaucourt, possession des seigneurs de Villebois puis des Galard de Béarn s'étend sur un vaste territoire des anciens diocèses de Périgueux et d'Angoulême faisant fi des frontières. Outre la paroisse de ce nom, la seigneurie de la Rochebeaucourt englobe les paroisses d'Édon, Combiers, Argentine, Hautefaye, une partie des paroisses de Rougnac et des Graulges. L'ancienne limite du diocèse de Périgueux explique que les chanoines de La Rochebeaucourt ont des droits jusqu'à Édon ; c'est le nouveau découpage qui, pour nous, place leurs biens pour partie en Angoumois. C'est cet arbitrage qui sépare le site du château du bourg. L'un et l'autre ne sont-ils pas désormais réunis en nouvelle Aquitaine, comme la Charente et la Dordogne ?

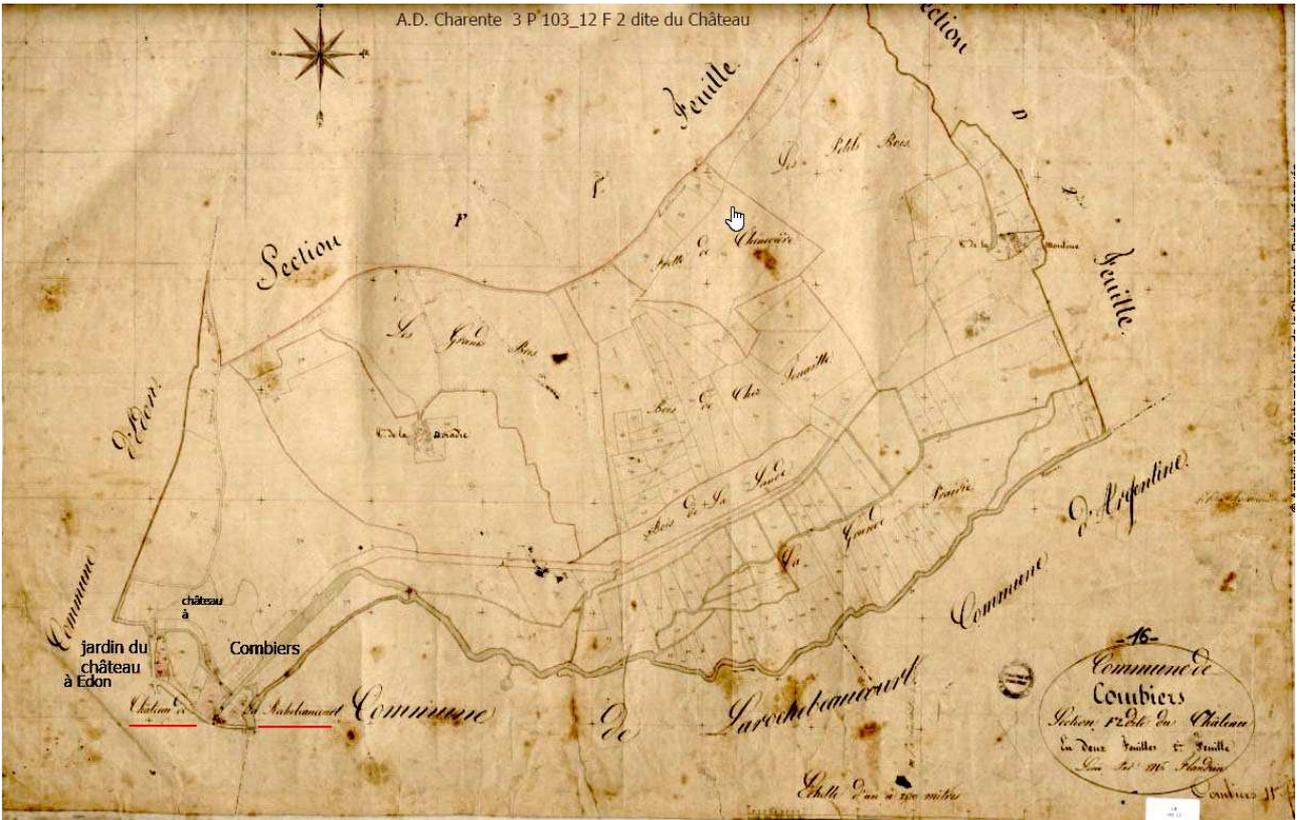
Martine LARIGAUDERIE-BEJEAUD

Implantation des celtes Grandmontaines, avec leur diocèse, en Charente



²² 2 E 544, notaire Fillon, 1693.

²³ H. Mazeau, *La châtelainie de La Rochebeaucourt*, 1995, p. 117-119 ; p. 95.



Extrait du cadastre de Combiers



Extrait du cadastre de La Rochebeaucourt

Les manifestations pour 2019

Certaines sont déjà programmées et d'autres envisagées (liste non exhaustive)

Vendredi 24 mai en soirée : Chorale de Ronsenac - Cant'on Chante

Dimanche 26 mai à 15 h : « Les Resjouissances Baroques » un groupe instrumental de musique baroque proposé par l'association Fleur d'Isa.



Dimanche 9 juin : à 18h : Agnès Peytour donnera un concert de harpe classique.

Dimanche 23 juin dans l'après-midi : Prestation théâtrale de Patrick Guichard dans le cloître (ou la grange à côté s'il pleut).

Samedi 29 - Dimanche 30 juin : Exposition-vente de bienfaisance de l'association Fleur d'Isa.

Le 21 juillet à 17 h : Christophe Mège avec son trio Harmonia 3



Pierre Cesmat Jean-Baptiste Savarit Christophe Mège



Le 28 juillet à 18 h : récital de chant de Letitia Stevens accompagnée par Bonnie Donham, pianiste, qui nous font le plaisir de se produire cette année pour la quatrième fois à Rozet.

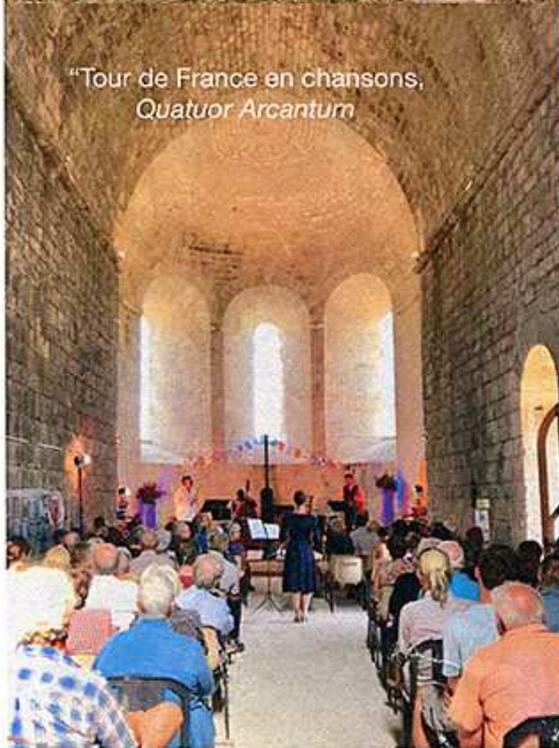
Les chorales de Saint Michel, de La Rochefoucault et de Périgueux, ainsi que Patrice Fesquet (bols de cristal et bols tibétains) et l'ensemble baroque « The Theater of Music » ont manifesté le désir d'intervenir cette année à Rauzet.

Cette liste n'est pas limitative et vos suggestions sont les bienvenues.

Rauzet en 2018



Des randonneurs de la Fête de Saint Fiacre de Combers



"Tour de France en chansons, Quatuor Arcantum

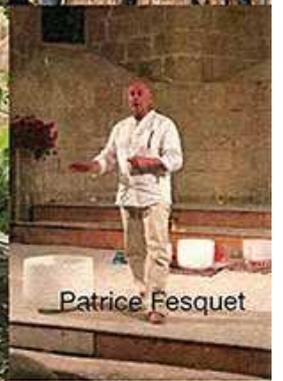


Alain Veluet



Colli et Isa

Patrick Guichard



Patrice Fesquet



L'association Fleur d'Isa



L'ensemble 'Pastourel'



La Chorale 'Atout Chœur'

Le chœur d'hommes Jean Bouillet